

Le patron genevois des Constructions loge dans un sept-pièces pour 2000 francs. La régie avait placé son dossier en haut de la pile.

1 / 2



Mark Muller © Laurent Crottet



Il n'a pas touché le jackpot de l'EuroMillions, mais Mark Muller a quand même réussi un supercoup en obtenant un appartement de sept pièces pour 2000 francs au centre-ville de Genève. Comment le conseiller d'Etat libéral, patron des Constructions, s'y est-il pris pour arriver à ses fins? Sollicité à deux reprises cette semaine, il n'a pas souhaité nous le dire.

Une chose est sûre: il a bénéficié des bonnes relations qu'il entretient avec Paul Epiney, président de la régie qui lui a attribué le logement. Les deux hommes se connaissent depuis la nuit des temps. Alors que le premier était secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière, il y a une dizaine d'années, le second présidait la Société des régisseurs. Tous deux travaillaient d'ailleurs dans le même bâtiment.

«Oui, je connais bien Mark Muller, nous a confirmé hier Paul Epiney. Mais je connais bien d'autres personnes puisque je travaille depuis plus de trente ans dans l'immobilier.» Et comment l'appartement que le Tout-Genève rêve d'occuper a-t-il fini dans les mains de Mark Muller? «Je savais qu'il avait déposé son dossier chez nous, explique Paul Epiney. Je savais qu'il recherchait un appartement assez grand pour aménager un espace de travail et une chambre pour chacun de ses enfants. Nous avons sélectionné quelques dossiers, que j'ai soumis au propriétaire. J'ai présenté le sien en premier.»

Est-ce légitime de vouloir occuper un appartement de 2000 fr. lorsqu'on gagne plus de 200 000 fr. par an? Mark Muller n'a pas voulu répondre à cette question. Et en tant que régisseur, est-ce légitime de proposer un logement si bon marché à un homme gagnant un saladier? N'était-il pas indiqué de l'attribuer à une famille de la classe moyenne? «On ne peut pas nous faire ce reproche, répond Paul Epiney. Car nous gérons passablement de logements sociaux. Mark Muller abat un travail considérable et on lui cherche des poux. J'estime qu'il a le droit d'être logé dans des conditions décentes.»

Reste une question: quelques mois après avoir emménagé, Mark Muller a invité le Parlement à adopter une loi permettant de débloquer un projet piloté par Paul Epiney, au Petit-Saconnex. Etait-ce un renvoi d'ascenseur? Le magistrat le réfute. Il fait savoir via son porte-parole que depuis son accession au Département des constructions, en 2005, «il a fait adopter quatre lois déclarant d'utilité publique la réalisation de plans localisés de quartier permettant la création de 121 logements».

Cadeau empoisonné

Pour éviter tout soupçon de politique des petits copains, Mark Muller n'aurait-il pas mieux fait de réfléchir à deux fois avant d'accepter un cadeau qui se révèle être empoisonné? Pas de réponse à cette question. Et à la lumière de la polémique qui secoue la République depuis deux semaines, songe-t-il à déménager? Pas de réponse, non plus, à cette question.